
SACD
Scam*
SOFAM
deAuteurs



La SACD en 2010
Ensemble, créons de nouvelles
perspectives

Nos chantiers 2010-2011

Améliorer tous les aspects de nos répartitions

Versements réguliers, répartitions clarifiées, niveaux de rémunération cohérents en regard des revenus générés par l'exploitation des répertoires, **la répartition** est LE cœur de métier de la SACD. En améliorer **tous les aspects** est un enjeu permanent. Cela restera la priorité des priorités en 2011.

Créer des outils pour agir à l'échelle de l'Europe et à la vitesse des réseaux mondialisés

La création et la diffusion numériques balayent les frontières et déplacent les œuvres à la vitesse de la lumière. La SACD, la SCAM et la SOFAM s'attachent à développer des mécanismes de gestion des droits d'auteurs compatibles avec cette nouvelle réalité. Anticipation, analyse et dialogue en continu sont trois des mots clés de cette mission.

Promouvoir les droits des auteurs

2011 sera certainement une nouvelle année où les droits des auteurs seront âprement discutés et souvent contestés. Tant au niveau belge (propositions de lois sur Internet, arrêtés royaux sur la reprographie) qu'au niveau européen (gestion collective, patrimoine, livre vert sur l'audiovisuel), les débats seront nombreux et très importants. La SACD y fera entendre sa voix au nom de ses 50.000 membres.

Simplifier le travail des utilisateurs de nos répertoires

La SACD se veut également au service des utilisateurs de ses répertoires, qui ont besoin de sécurité juridique, de prévisibilité financière et cherchent souvent un partenaire compétent pour faire connaître leurs projets auprès de la communauté des auteurs. De **nouveaux accords** sont déjà achevés ou en négociation, visant à intégrer les modes d'exploitation numérique, dans le respect du droit des créateurs.

Enrichir les répertoires et promouvoir les auteurs

Rendre les auteurs plus visibles, leurs œuvres mieux disponibles, tel est le défi relevé par le nouveau Bela. www.bela.be est un site web 2.0 interactif, qui fait la part belle aux avis engagés, aux feuillets, aux blogs, aux questions du droit d'auteur, aux faits marquants de l'actualité culturelle. Nous vous y donnons rendez-vous.

Développer nos outils de communication

Renseigner efficacement les auteurs et les utilisateurs de leurs œuvres, simplifier le langage du droit d'auteur et clarifier nos procédures de travail : tels sont les grands objectifs visés par notre nouveau site Internet (www.sacd.be). Et bientôt une nouvelle lettre d'information « papier ».

Élargir la gamme des services individuels

Les auteurs n'ont pas besoin que d'argent ou de services commerciaux. Nous souhaitons pouvoir leur apporter des conseils personnalisés, une expertise éclairante et des services individuels innovants dans l'environnement de moins en moins balisé qui est celui de la création contemporaine. De **nouveaux outils**, notamment informatiques, sont développés pour y parvenir efficacement.

Soutenir les auteurs dans leur parcours de création

Bien plus qu'un coup de pouce financier, les auteurs primés par la SACD bénéficient d'un **accompagnement professionnel sur mesure** dans les arcanes des réseaux culturels, ainsi que de la solidarité de notre communauté internationale de créateurs. Des débats pointus proposent aux membres l'exploration de territoires moins familiers du droit d'auteur ou de niches propices à la création d'œuvres d'un genre inédit.

Nos principales réalisations en 2010

Pour les auteurs

1. Des **perceptions de 17,7 millions €**, seconde meilleure année en dix ans, avec un sommet historique en **spectacle vivant** (2,6 millions €).
2. Les **4.270.250 € de répartitions** en Belgique, un record absolu dans l'histoire de la structure belge.
3. Le « **taux de frais net** » à **13,17%** seulement, toujours très honorable.
4. Des accords signés ou en vue avec les **distributeurs de services de télévision** (à l'exception de Telenet/Liberty Global, qui refuse obstinément d'honorer les droits d'auteur).
5. Le contrat (enfin) signé avec **Google** pour la rémunération des œuvres diffusées en France sur la plate-forme **YouTube**.
6. Les **160.000€ d'aides culturelles** alloués par le Comité belge, dont 2/3 en bourses directes à des auteurs. Merci aux auteurs français pour leur solidarité !
7. Premiers résultats pour l'étude universitaire sur le **respect des droits d'auteurs sur Internet**, encourageants pour les créateurs.
8. **www.bela.be**, notre portail en ligne des **auteurs**, toujours plus ambitieux, plus complet, plus interactif.
9. Développement de la collaboration avec la **Communauté française**, autour de l'avenir de la RTBF, des **Magritte du Cinéma** et de nombreux autres projets.
10. D'autres **collaborations** avec les **Autorités fédérales** (fiscalité) et les **Régions** wallonne et bruxelloise.
11. **deAuteurs**, notre société d'auteurs néerlandophones, attendue pour mi-2011.
12. Les actions au **Luxembourg** et aux **Pays-Bas** pour percevoir les droits respectivement des auteurs de spectacle vivant et des réalisateurs européens, couronnées de succès.

Pour les utilisateurs de nos répertoires, les Pouvoirs publics et les festivals

1. Poursuite de la collaboration pilote avec la **SONUMA** autour des archives de la RTBF.
2. Mobilisation des acteurs culturels autour de la **numérisation d'un « patrimoine partagé »** et de sa mise en ligne : identification des enjeux et des solutions possibles dans la ligne des travaux du **Comité des sages de la CE**.
3. La participation positive à de très nombreux **conseils consultatifs**, dont le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, le Conseil d'Art dramatique, le Conseil du Cirque et des Arts de la Rue...
4. La participation active à de nombreux **événements culturels et festivals** : saluons cette année le Festival d'Avignon, le Festival de Cannes, le Festival d'Annecy, le FIFF, le FIPA et ANIMA.
5. Notre **expertise** et nos **conseils** offerts dans de nombreux dossiers de production et d'exploitation.

Solidarités nouvelles et droit d'association

À repasser le film de l'année écoulée, un mot s'impose : **solidarité**.

En effet, tantôt la solidarité apparaît comme la **clé des succès** rencontrés, tantôt son absence semble la raison même de **blocages** persistants, d'**injustices** criantes.

Il existe une **forme d'égoïsme** dont certains se délectent. Vous avez pu sûrement expérimenter autour de vous cette source tarie, qui mène à l'échec tant de projets...

Oui, les auteurs ont besoin de **solidarités multiples** pour épanouir leurs talents, mener des « carrières », inventer de nouveaux langages, travailler « ensemble » et sans barrières nationales ou économiques, témoigner de l'*état des choses*, exprimer les valeurs qui fondent la culture humaniste universelle.

Oui **chaque individu compte** dans ce travail collectif : chaque individu y contribue, comme chaque individu peut, un jour ou l'autre, en devenir le bénéficiaire.

La solidarité dans l'exercice de droits n'est cependant **pas un processus « inné »**, comme pourrait l'être une certaine forme de charité. Il ne s'agit pas de recueillir des aumônes aux sortir des temples de la culture contemporaine, ni de ponctionner les camionneurs aux péages.

La solidarité à laquelle nous prétendons, celle pour laquelle nous nous mobilisons est une **réalisation collective**, raisonnée, travaillée, améliorée, périodiquement critiquée et redéfinie par les auteurs eux mêmes.

Si elle agit comme une **force pacifique et constructive**, elle a besoin absolument d'une **organisation** et d'un **contexte**.

Ce contexte est la liberté d'association.

C'est par leur degré *réel* d'association que les auteurs définissent le degré *réel* de leurs libertés individuelles, artistiques et intellectuelles. C'est par leur **capacité à élaborer, à cultiver** et – osons même – **à institutionnaliser les associations** pour leur garantir un exercice permanent de leurs droits que les créateurs fondent leur statut d'auteur et se distinguent ainsi des fournisseurs de contenus.

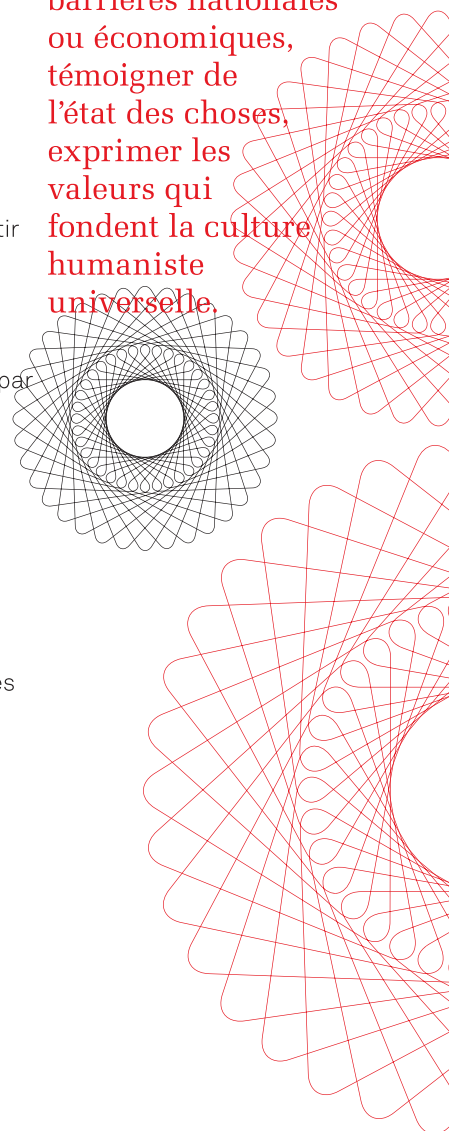
Or c'est très précisément cette liberté d'association que **Liberty Global-Telenet** et d'autres opérateurs, secondés parfois par certains idéologues européens, s'attachent à détruire, à écarter du bilan.

Le moment est venu une fois encore pour chacun d'entre nos membres de sentir **la force et l'importance de ce lien vivant**.

André Buytaers, président du Comité belge de la SACD

Frédéric Young, délégué général de la SACD pour la Belgique

Les auteurs ont besoin de **solidarités multiples** pour épanouir leurs talents, mener des « carrières », inventer de **nouveaux langages**, travailler « ensemble » et sans barrières nationales ou économiques, témoigner de l'*état des choses*, exprimer les valeurs qui fondent la culture humaniste universelle.



Décisions du Comité belge

Les membres du Comité belge de la SACD se sont réunis à 10 reprises en 2010. Ils ont supervisé et orienté tout au long de l'année le travail de l'**équipe belge**, travail dont le délégué général leur rend compte de séance en séance, chiffres et projets à l'appui.

Parmi les sujets à l'ordre du jour, le projet de **nouvelle tarification en spectacle vivant**, la négociation des nouveaux **accords avec les distributeurs** pour la retransmission par **câble** ou pour la **VOD**, la **stratégie** de la SACD dans le domaine des **échanges de fichiers sur Internet**, le perfectionnement de certains **barèmes de répartition** ou la **numérisation du patrimoine**.

En parallèle, le Comité s'est aussi penché sur la mise en place des prescriptions de la **nouvelle loi contrôle des sociétés de gestion** et sur la finalisation de la structure **deAuteurs**. La politique de **gestion de la RTBF** a fait l'objet d'une étude critique avec l'association professionnelle Pro Spere. Enfin, les **comptes de la SACD** ont été soigneusement étudiés et validés.

Les nombreux projets d'**action culturelle** de la SACD, soutiens financiers à la création, prix attribués aux auteurs, promotion de leurs œuvres dans les cercles et festivals culturels, partenariats stratégiques (Bellone, ANIMA, Magritte du Cinéma, CECN, etc.) doivent aussi beaucoup à l'**implication personnelle** des membres du Comité belge.

La participation aux travaux du Comité belge aura été, une fois de plus, une activité intense pour les auteurs élus qui, collégalement, incarnent la **participation démocratique** des membres à la direction de leur société.

Merci à tous les membres du Comité dont le mandat arrive à terme en ce mois de mai 2011 : **André Buytaers, Gabrielle Borile, Olivier Coyette, Claude Enuset et Pierre Santos**.



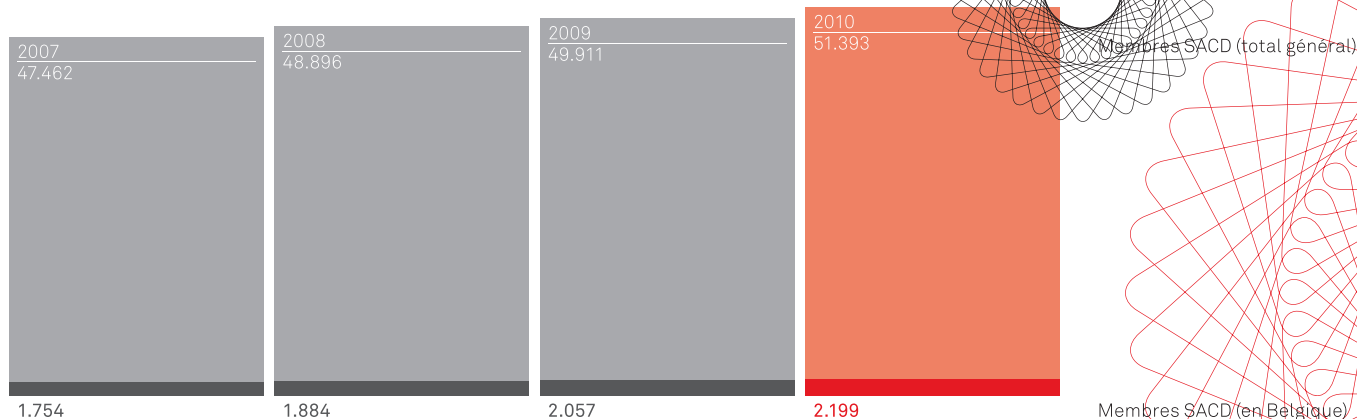
André Buytaers © Michel Leroy - RTBF



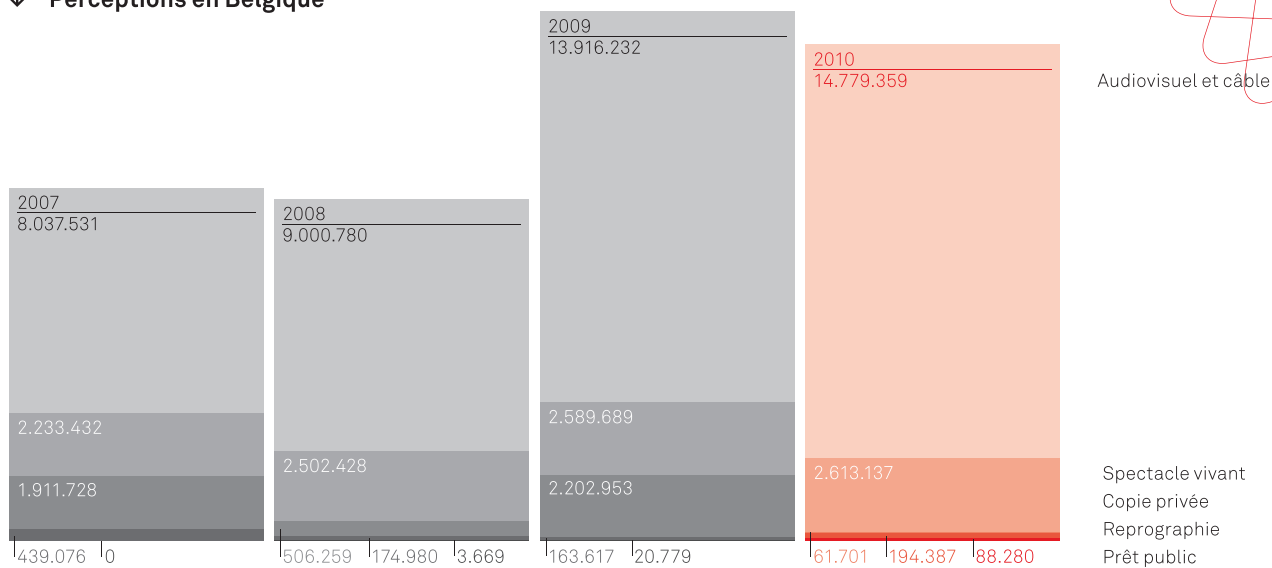
Frédéric Young © Gilles Buyckx

Nos résultats en 2010

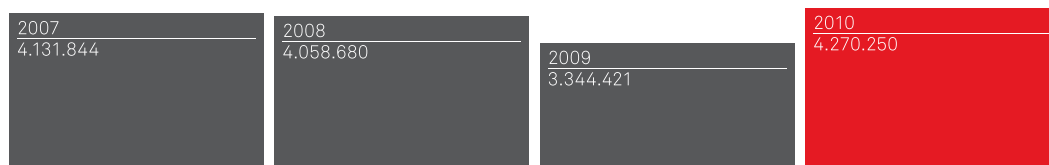
↓ Nombre de membres à la SACD



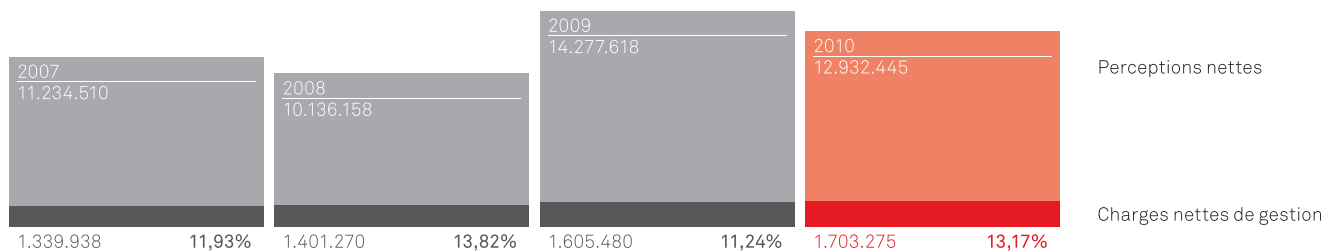
↓ Perceptions en Belgique




↓ Répartitions aux auteurs résidant en Belgique



↓ Perceptions nettes, charges et taux de frais





Le nombre d'auteurs qui rejoignent la SACD est en évolution constante depuis des années. Cette communauté de créateurs compte aujourd'hui 51.393 membres, dont 2.199 en Belgique. 142 auteurs ont adhéré à la SACD en Belgique en 2010.

Les **encaissements** globaux 2010 sont de **17.736.363 €**. Ils sont en augmentation (de 6,20 %) dans l'audiovisuel, mais également en spectacle vivant : **2.613.137 €**, un sommet.

De ces encaissements, 4.804.418 € ont été versés à la SCAM (pour les perceptions communes en copie privée et en audiovisuel) et à la SOFAM (audiovisuel).

4.270.250 € ont été répartis entre les auteurs belges en 2010, soit **27,68 %** de mieux qu'en 2009. Un résultat à mettre en lien notamment avec la mise en place du nouveau programme informatique de gestion des droits, spécialement performant.

Les **charges nettes de gestion** de la SACD (frais de gestion globaux après déduction de certains produits financiers) atteignent en 2010 la somme de 1.703.275 €. Le **taux de frais net** (ratio perceptions nettes/charges nettes) de **13,17 %** reste à un niveau très honorable.

Clarifier la répartition collective des droits

La répartition des droits reste un mystère pour la plupart des auteurs.

Et parfois une source de méfiance, voire de mécontentement. Nous en sommes conscients. Pourquoi une œuvre génère-t-elle ce montant telle année et tel autre l'année suivante ? Comment passe-t-on d'un encaissement collectif, pour l'ensemble des répertoires utilisés, à une valorisation individuelle équitable et conforme aux règles fixées ? Comment chaque auteur qui le souhaite peut-il s'en assurer ?

Les **encaissements collectifs** sont d'abord partagés entre la SACD et la SCAM et, dans certains cas, avec la SOFAM aussi. C'est le « partage intersocial », qui s'établit sur la base de règles convenues entre ces sociétés. Fondamentalement, le partage reflète l'usage des répertoires de chaque société dans chacun des domaines communs de perception. Ensuite, chaque société poursuit individuellement sa répartition, **selon ses propres règles internes**. Ces règles sont élaborées par l'administration, discutées, modifiées le cas échéant, et votées par le Comité belge et le Conseil d'Administration de la SACD, à Paris. Elles sont systématiquement soumises à la ratification des Assemblées générales. Les **services de répartition** à Bruxelles comme à Paris appliquent ces règles de façon scrupuleuse. Ils le font ensemble, dans un processus qui mobilise les deux sièges de la SACD. La répartition est le résultat de la division des sommes encaissées auprès d'un exploitant pour une période donnée par l'ensemble des œuvres utilisées, valorisées une par une selon les **règles de pondération** fixées par les auteurs.

Enfin, les **charges légales** (par exemple désormais le **précompte fiscal**) ainsi que les **retenues** destinées à financer les charges de la SCAM (sans bénéfice) sont déduites des sommes à verser, selon les règles également fixées par les auteurs élus et ratifiées en Assemblée générale.

Nous continuerons à nous mobiliser en 2011 pour **mieux répondre aux questions et plaintes éventuelles des auteurs** (bordereaux de droits, brochures explicatives, nouveaux récapitulatifs) et pour renforcer les **tâches de répartition** et de **contrôle de qualité** ; avec pour seul objectif d'augmenter la compréhension de ces processus par les auteurs et de garantir un niveau constant de fiabilité et d'équité : nous le voulons tout simplement au niveau le plus élevé en Belgique.

N'hésitez pas à consulter les documents d'information mis en ligne sur notre nouveau site web www.sacd.be (rubrique « Percevoir mes droits » du menu « Vous écrivez, vous filmez, vous créez »), à prendre part aux « permanences répartitions » organisées tous les deux mois par le Service des auteurs (invitations envoyées aux auteurs par courrier électronique) ou à contacter directement Béatrice Buyck ou Katia Lanero (02 551 03 42 – servicedesauteurs@sacd.be).

1777 -2011

actualité permanente d'une authentique société d'auteurs

Société d'auteurs **internationale**, la SACD rassemble plus de **51.000 membres**, dont **2.200** en Belgique. Elle est spécialisée dans le **spectacle vivant** (théâtre, mise en scène, arts lyriques, chorégraphie, musique de scène, arts du cirque, arts de la rue, arts forains, comédie musicale, one man show, spectacle humoristique...), le cinéma et l'audiovisuel (longs métrages et courts métrages de fiction, téléfilms, séries, feuilletons, docufictions, animation, fiction radiophonique...).

Fondée en 1777, **par des auteurs et pour des auteurs**, la SACD les conseille dans leur parcours professionnel. Elle **gère, perçoit et répartit** leurs droits. Elle s'est adaptée à toutes les évolutions techniques qui ont marqué l'évolution de la création artistique et de sa diffusion, désintéressée ou commerciale, en conservant son **éthique** et la **philosophie solidaire** de ses fondateurs.

Société de gestion individuelle et collective (sans but lucratif), elle développe aussi une **politique d'action culturelle** et assure la **défense du statut** et des intérêts de ses membres dans les milieux politiques et culturels. Outre une trentaine d'**accords de réciprocité** répartis à travers le monde, la SACD collabore activement avec sept sociétés d'auteurs européennes pour faire éclore une nouvelle éthique de la **gestion collective** au profit des auteurs de l'audiovisuel et les utilisateurs de leurs répertoires.

Gestion des droits

La SACD négocie des conditions et des minima de rémunération pour les auteurs ; elle se charge de la **perception directe des droits** auprès des entrepreneurs de spectacles, des producteurs, des diffuseurs, des opérateurs. Elle est spécialisée dans la perception des droits de diffusion des œuvres **à la radio, à la télévision, sur un réseau câblé ou sur Internet.**

La reproduction de ces exploitations à domicile (**copie privée**) ou des œuvres originales par photocopie (droits de **reprographie**) est également source de rémunération pour ses membres, tout comme le **prêt public.**

Conseil juridique et professionnel

Le service juridique de la SACD se tient à la disposition des membres pour tout ce qui a trait à leur activité de création : assistance 'sur mesure' dans les contacts avec des partenaires, modèles de **contrats, négociation, statut social, fiscalité...** Les utilisateurs des répertoires bénéficient aussi d'un service personnalisé, visant la mise au point d'accords justes et équilibrés. Grâce au **registre des contrats** et au **registre des collaborations**, la SACD procure désormais à ses membres des outils innovants pour renforcer leurs projets et assurer le suivi ultérieur de leurs droits dans un environnement en mutation.

Action culturelle et promotion

La SACD **soutient et encourage la création.** De nombreuses bourses sont proposées chaque année aux auteurs (captation de spectacle, répétition de textes, chantier scénique, aide à l'écriture, films de fin d'études, sous-titrage, invitations à des festivals, formations...), ainsi que plusieurs **prix** renommés. Partenaire d'institutions et d'événements dans le domaine des arts de la scène et de l'audiovisuel, elle organise des actions de **promotion artistique**, des rencontres sur des thèmes liés au droit d'auteur et à la création, détaillées sur son nouveau site web www.sacd.be. Son portail en ligne des créateurs www.bela.be permet de découvrir plusieurs centaines d'auteurs membres et leur riche répertoire.

SCAM-SACD-SOFAM-deAUTEURS

La Maison des Auteurs de Bruxelles réunit la SACD, la SCAM, la SOFAM et d'ici l'été 2011 « deAuteurs », société des auteurs néerlandophones. Ce regroupement permet de répartir les coûts de fonctionnement, de partager les savoir-faire et les infrastructures, d'améliorer les procédures et d'élargir les réseaux.

Les auteurs, comme les utilisateurs de leurs répertoires multidisciplinaires, y bénéficient de services plus étendus et d'une meilleure représentation dans les débats culturels. Ensemble, ces sociétés représentent plus de 85.000 auteurs dans le monde.

Belgique, France, Pays-Bas, Luxembourg et Canada
SACD – Maison des Auteurs
rue du Prince Royal 87
1050 Bruxelles
www.sacd.be
www.bela.be
servicedesauteurs@sacd.be
+32 (0)2 551 03 42